



Le 04 avril 2025

Conseil Municipal

Convocation

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié (e) de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal, le :

Jeudi 10 avril 2025 à 18 heures 30

qui, se déroulera en **Mairie (salle du Conseil Municipal)**, place Jean JAURES.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal -
↳ Réunion du 20 mars 2025 -
- 2 - Information au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation accordée en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. -
- 3 - Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques - Exercice 2024 -
Budget principal « Commune » & Budget annexe « Cimetière » -
- 4 - Affectation définitive du résultat de clôture du CFU « Commune » - Exercice 2024 au Budget Primitif « Commune » - Exercice 2025 -
- 5 - Affectation définitive du résultat de clôture du CFU « Cimetière » - Exercice 2024 au Budget Primitif « Cimetière » - Exercice 2025 -
- 6 - Budget Primitif « Commune - Exercice 2025 -
- 7 - Budget Primitif « Cimetière » - Exercice 2025 -
- 8 - Taux d'imposition : Fiscalité locale pour l'année 2025 -
- 9 - Subventions aux associations et aux sociétés locales - année 2025 -
- 10 - Subvention à l'APEI « Les Papillons Blancs » - année 2025 -
- 11 - Personnel territorial -
↳ Modification du tableau des effectifs de la commune -
- 12 - Service Jeunesse -
↳ Demande de prise en charge de formations « BAFA » concernant deux animateurs bénévoles durant les accueils de loisirs -
- 13 - Motion contre le projet d'implantation d'une installation de stockage de déchets dangereux à HERSIN-COUPIGNY -
- 14 - Motion pour la conclusion d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion COG) entre l'Etat et la CANSSM-Filiéris pour la période pluriannuelle 2025-2028 —
- 15 - Questions diverses -

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma distinguée considération.

Monsieur le Maire,

Jean-Michel LEGRAND

**P.S. - Les questions diverses sont à déposer en Mairie
Pour le mardi 08 avril 2025 à 17 heures, dernier délai.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE